

Lectures

Comptes rendus

Les Plantes génétiquement modifiées

Académie des sciences

Tec & Doc, RST n° 13, 2002, 166 p.

De la transgénèse animale à la biothérapie chez l'homme

Académie des sciences

Tec & Doc, RST n° 14, 2003, 200 p.

Pour répondre aux problèmes nouveaux, émergeant de l'application dans la vie quotidienne des connaissances de génétique et des technologies qui en dérivent, l'Académie des sciences a décidé, en 2002, de procéder à une évaluation de ces connaissances, des bénéfices et des risques qui leur sont associés. Ce travail d'analyse collective prit une telle ampleur que l'Académie décida de le publier en deux volumes. Le premier a pour titre : *Les Plantes génétiquement modifiées*, le second : *De la transgénèse animale à la biothérapie chez l'homme*. La césure fut sans doute décidée tardivement. Cela expliquerait que le premier volume manque de conclusions, et que le second contienne des commentaires s'adressant aux textes publiés dans le précédent... Enfin, nulle part, ni dans le rapport n° 13, ni dans le 14, n'est abordée la question des espèces bactériennes génétiquement modifiées et de leurs usages industriels ou alimentaires (les bactéries lactiques, par exemple).

Le rapport n° 13 : Les Plantes génétiquement modifiées

L'introduction est claire et courageuse ; elle annonce un plaidoyer « scientifique » en faveur de la construction et des usages de plantes transgéniques (organismes génétiquement modifiés). L'objectif est de présenter des connaissances et un bilan pour optimiser les pratiques agricoles, produire des protéines d'intérêt industriel ou thérapeutique, et contribuer à mieux connaître la physiologie et le développement des plantes. Les impacts environnementaux ne sont pas envisagés séparément, mais pris en considération pour chaque sujet évoqué. En pratique, la lecture de ce rapport indique que les auteurs ont eu beaucoup de difficultés pour se plier à la discipline qui

leur fut proposée. Le sujet ne se découpe pas si aisément, et les sensibilités des uns ne sont pas celles des autres ! Cela entraîne beaucoup de redondances qui peuvent irriter le lecteur déjà averti, mais cela présente l'avantage de constater des nuances ou des sensibilités différentes qui contrastent agréablement avec les expressions parfois péremptoires ou définitives de l'introduction.

La connaissance et les usages présents des plantes transgéniques sont envisagés dans le cadre de la controverse dont elles sont l'objet dans la société française. Les deux premiers chapitres constituent des présentations des informations et des techniques qui fondent les opérations de transgénèse végétale. Ils sont fort utiles pour mettre en place le vocabulaire spécialisé des biologistes et illustrer leurs démarches pratiques. Le lecteur de NSS regrettera pourtant un certain manque de recul : il aurait apprécié, dans le premier, une ouverture sur les perspectives de la génomique végétale et, dans le second, une réflexion interdisciplinaire qui s'élève plus au-dessus de candeurs traditionnelles comme les attentes irrationnelles des citoyens, l'incompatibilité entre démarche scientifique et idéologie, la malfaisance des puissances de l'argent...

Les chapitres III et IV, « La transgénèse végétale en agriculture » et « Les plantes transgéniques, les risques et la réglementation », font le corps solide et intéressant du rapport. Ils abordent de façon critique et argumentée les questions posées en introduction et montrent bien toutes les complexités impliquées. Ils expliquent quels types d'avancées peuvent être escomptés de l'usage de plantes transgéniques en agriculture. Il faut pour cela que les propositions des généticiens et des agronomes ne s'énoncent pas dans l'abstraction théorique, mais se placent de façon réfléchie dans le triangle : objectifs socioéconomiques/sécurité alimentaire/risques environnementaux. Différents usages possibles, actuels et futurs, sont passés en revue. Aux interrogations du public et des détracteurs, les réponses disponibles sont présentées, non pas sous forme de rebuffades ou d'insultes, mais comme des arguments expérimentalement mis à l'épreuve et assortis de leur propre incertitude.

Ces deux chapitres apportent aussi une note d'espoir : en s'interrogeant sur le sens à donner aux opérations de transgénèse, la société pousse ses chercheurs toujours plus loin dans la connaissance et l'expression d'objectifs cohérents avec ses représentations de la vie et de la reproduction. Cette leçon mériterait d'être entendue par les pédagogues qui réfléchissent aux enseignements qui formeront les futurs citoyens.

Le chapitre V, « Les plantes transgéniques : les pays en développement », se place bien dans la ligne des deux précédents. Très logiquement, l'auteur explique que, pour des pays en développement, les enjeux sont ceux de la lutte quotidienne contre la faim, de la sécurité alimentaire à moyen terme, de la liberté et de la maîtrise des choix. Face aux OGM végétaux et aux coûts actuels, même si de grands pays en développement, comme la Chine ou l'Inde, ont une politique délibérée de culture de plantes transgéniques, se sont développées des positions de méfiance devant des évolutions incertaines et de crainte de faits accomplis aux conséquences néfastes. Le débat n'est pas clos, il se poursuit dans les institutions internationales (FAO, OMC...). Pour beaucoup de pays, cependant, on pourrait envisager de nouveaux OGM végétaux, susceptibles de répondre à des exigences de culture et de société bien plus complexes que la résistance à un pathogène ou un herbicide. Ils ne sont pas encore prêts et ne résoudront pas à eux seuls tous les problèmes : le chemin à parcourir, biologique, économique, social et international, est encore très long !

Le dernier chapitre (VI) ne porte pas sur les plantes. L'auteur explique clairement que le potentiel des levures transgéniques est considérable. Cependant, le besoin de levures nouvelles n'est pas encore financièrement suffisamment pressant pour mettre en question les productions actuelles, et la controverse, qui a émergé dans la société française à propos des plantes transgéniques, a rendu les industriels prudents dans l'usage d'organismes transgéniques pour les filières alimentaires ou énergétiques. Le message en la matière est donc : recherche, patience et discrétion.

Le rapport n° 14 : De la transgénèse animale à la biothérapie chez l'homme

Sous ce titre élaboré, l'Académie propose au lecteur une information et une évaluation sur une question qui le touche de très près : « Où en est-on dans l'élaboration d'OGM animaux et humains ? » Cette interrogation provoque simultanément, dans le public, trois réactions fortes. La première est une opposition immédiate, formelle et délibérée, presque unanimement partagée, aux OGM humains et au clonage reproductif. Ensuite, vient l'espoir de soulager des maux et des souffrances par des thérapies nouvelles, espoir tempéré par l'incertitude sur la frontière entre techniques thérapeutiques et manipulations de la reproduction. Enfin, une attention inquiète

est attachée à la légitimité des OGM animaux, surtout pour ceux qui nous sont proches (singes, chiens...). À en juger par les recommandations énoncées à la fin du livre, il n'est pas certain que l'Académie ait conduit sa réflexion en relation avec ces trois réactions du grand public... C'est sans doute la conséquence du choix fait en 2002 (année de la rédaction des rapports) de traiter d'OGM sans référence à la définition qu'en donne la loi n° 92.654 du 13 juillet 1992 : « OGM : un organisme dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou par recombinaison naturelle. » Au contraire, les auteurs se sont accordés pour utiliser le vocabulaire des biologistes (chapitre I) : un organisme génétiquement modifié (ou transgénique) est créé par « l'introduction de manière stable dans [ses] chromosomes d'une information génétique nouvelle sous forme d'ADN – le transgène ». En fait, ce rapport est une véritable contribution scientifique spécialisée. La multiplicité des définitions et des références continue donc à obscurcir le débat de société et à fortifier les dogmatismes.

Ce rapport débute par une succession de textes introductifs, clairs mais défensifs, qui annoncent les objectifs : évaluer l'état des connaissances et présenter des perspectives sur les apports potentiels des technologies de l'ADN en médecine, apports à considérer dans le triangle souffrances/bénéfices thérapeutiques/risques. Les deux guides proposés pour cette évaluation sont le principe de précaution et celui d'assistance à personne en danger. La science biologique a pour rôle de nourrir les processus de réflexion et de décision individuels et collectifs. Si le lecteur accepte ces règles, il trouvera dans ce livre une masse considérable d'informations sur les connaissances nouvelles en génétique et les acquis technologiques et thérapeutiques, comme sur les zones d'ombre, les faits inexplicables, les limites et les questions en suspens. Le problème des OGM animaux et des biothérapies est abordé sous différents angles : des molécules aux tissus et aux organes, des fonctions cellulaires à la physiologie normale et pathologique, de l'alimentation aux activités cérébrales, des comportements en société aux actions sur l'environnement. Le lecteur, qui s'était habitué à une distinction formelle et gestionnaire (entretenu par le monde médical comme par celui de l'assurance) entre la médecine préventive et la médecine palliative, est conduit à envisager, grâce à l'ADN et en complément de la chirurgie, une médecine de la restauration et de la reconstruction de l'individu.

Le texte est organisé en sept chapitres. Les deux premiers apportent les connaissances fondamentales telles qu'elles étaient il y a trois ans (transgénèse et clonage chez la souris, essentiellement). Les deux suivants traitent des développements envisageables en médecine de restauration et de reconstruction (utilisation de cellules souches et de tissus adultes humains, utilisation d'organes et de

tissus animaux). Suit un chapitre sur les biothérapies, où l'auteur montre qu'une recherche clinique doit mettre au point le projet issu de travaux fondamentaux. Cette recherche tire sa nécessité, sa légitimité et ses règles du fait que ces thérapies proposées s'adressent à des personnes qui souffrent. Le chapitre VI envisage les OGM et les produits dérivés dans la perspective d'une médecine palliative. Il est particulièrement riche de réflexions sur la pratique de la production et les usages de médicaments tant pour les investissements nécessaires que pour les régulations, les contrôles et l'encadrement légal du marché de la santé. La comparaison des dispositifs institutionnels mis en place dans divers pays est présentée dans le dernier chapitre. Il est dommage que l'auteur ait limité son analyse aux cellules souches, sans l'élargir aux implications des OGM en général et sans faire une mise en perspective des apports des recherches menées en sciences humaines et sociales.

À la suite de ce corps informatif, viennent deux brefs commentaires : l'un présenté par le Bureau des ressources génétiques, l'autre par la société Transgene S.A. Le premier resitue la question des OGM dans le cadre plus large d'une politique future des ressources biologiques renouvelables. Le second porte sur les biothérapies, il tempère les enthousiasmes intellectuels généreux en rappelant les risques encourus et les coûteuses réalités de telles entreprises. L'un comme l'autre, ils attirent l'attention sur le rôle des recherches en sciences économiques et sociales dans ces champs nouveaux de la biologie.

Le rapport s'achève par un texte de synthèse et cinq recommandations que l'Académie adresse au lecteur et aux pouvoirs publics. L'ensemble constitue un plaidoyer pour soutenir l'effort national en faveur de la recherche biologique et médicale, et un appel touchant pour un dialogue entre le public et les chercheurs (sans en préciser les voies, cependant).

Les questions abordées dans ces deux rapports sont difficiles, sensibles et évolutives. L'Académie des sciences a demandé à des experts biologistes d'en traiter avec toute la rigueur scientifique possible. Ils l'ont fait. En bref, il nous paraît que ces rapports s'adressent surtout à ceux des médecins et des biologistes qui ont émigré de leur sphère professionnelle originelle vers le monde de la politique et de la communication. Le citoyen ordinaire, qui n'a pas toujours une culture biologique aussi avancée, trouvera sans doute ardue la lecture de ces textes. Mais il y trouvera aussi la démystification de grandes peurs irrationnelles, l'invitation à prendre des responsabilités individuelles et collectives face aux risques, et enfin des perspectives encourageantes pour soulager des souffrances et ouvrir de nouveaux espaces de liberté.

Jean-Claude Mounolou
Françoise Fridlansky
 (CGM, CNRS, Gif-sur-Yvette, France)
 mounoloujcm@wanadoo.fr

Histoire et devenir des paysages en Himalaya. Représentations des milieux et gestion des ressources au Népal et au Ladakh

Joëlle Smadja (Ed.)

CNRS Éditions, coll. « Espaces et Milieux », 2003, 646 p.

Histoire et devenir des paysages en Himalaya est le titre attirant d'un gros livre dirigé par Joëlle Smadja, du CNRS, qui met en discussion la théorie alarmiste (développé par Ives et Messerli, dans *The Himalaya Dilemma*, Londres, Routledge, 1989) de la dégradation de l'environnement himalayen (destruction de la forêt, ravages de l'érosion, inondations en aval dans la plaine du Gange) et la responsabilité qui en est attribuée aux paysans des montagnes. Le point de vue est original ; il privilégie l'exploration de la toponymie, fondement d'une géographie « locale », « ethnique » et « divine », pour révéler « ce que les populations reconnaissent et sélectionnent et la façon dont l'espace et les milieux, devenus territoires, sont perçus et donc vécus ». Les lieux et les ressources sont désignés par des mots dont le sens a été méticuleusement retranscrit en népali, sanscrit, dialecte tibétain, anglais et français. On découvre, par exemple, que les unités territoriales sont délimitées par les rizières de bas-fond, constamment menacées par les crues de mousson et le paludisme, et non par les crêtes, dont les chemins sont plus sûrs pour relier entre eux les villages. Car, dans ces milieux naturels très divers et naturellement instables, souvent densément peuplés, les sociétés ont depuis fort longtemps trouvé des moyens de protéger leur environnement et par là même leur subsistance. Récemment, quantité d'arbres utiles ont été plantés autour des champs.

Le défi des auteurs est double. En premier lieu, « réduire l'incertitude pesant sur les connaissances concernant l'Himalaya », sachant que le Népal était fermé aux étrangers jusqu'à l'avènement d'une monarchie parlementaire en 1951, en remontant le plus loin possible dans l'histoire et en croisant les regards disciplinaires de la géographie et de l'ethnologie. La perspective est relativisée lorsque le Népal des moussons, objet de recherches pluridisciplinaires françaises depuis vingt ans, est comparé aux déserts montagneux du Ladakh, dans le Cachemire, à l'extrême ouest de la chaîne. En second lieu, et surtout, « se méfier des apparences », car les méprises et les présupposés jalonnent les jugements portés sur l'environnement et renforcent des politiques de protection des milieux qui délaissent la protection des hommes, maintenus dans des situations d'extrême pauvreté.

Vingt et un auteurs contribuent aux dix-sept chapitres regroupés en quatre parties qui charpentent l'ouvrage. La première partie cadre les données physiques et démographiques qui structurent les paysages humains. Dans les montagnes moyennes (1000 m à 4800 m) et basses de l'espace collinéen tropical (moins de 1500 m), les densités de population croissent au fur et à mesure que la diminution

d'altitude offre des productions agricoles plus intensives (de moins de 20 hab/km², avec une seule culture possible au delà de 3000 m, à plus de 50 hab/km² dans l'Himalaya occidental et central et plus de 100 hab/km² à moins de 1000 m d'altitude). Aux invariants des montagnes (étagement bioclimatique, expositions, dominance de l'amont), qui limitent l'expansion supérieure des forêts et pâturages, s'ajoute l'instabilité naturelle de la chaîne himalayenne (surrection, séismes, mousson). Les unités géographiques à l'échelle de la région, les unités de paysage à l'échelle du versant et les types de champs à l'échelle de la parcelle, sont désignés de manière imprécise au Népal, homogène et plus stable au Ladakh. Aux unités de rizière, village (maïs-éleusine), étage supérieur du versant (blé-orge-pomme de terre), landes, prairies, forêt du paysan népalais, correspondent la montagne inhabitée, la gorge connotée négativement, les terrasses irriguées et les pâturages du paysan du Ladakh.

La seconde partie, intitulée « Perceptions et représentations des milieux », explore la toponymie du territoire des Tamang de Salmé (dont la carte est pliée en dernière page), dans un système agro-sylvo-pastoral népalais, et de deux oasis du Ladakh. Les transformations du paysage sont des signes divins, objets d'exégèse, et les pierres elles-mêmes sont sacrées et vivantes au Népal, alors qu'au Ladakh tibétain les références religieuses sont rares en dehors des monastères bouddhistes. Le même contraste s'observe entre hindous et chrétiens convertis.

Dans la troisième partie, les changements de l'utilisation des terres et de la gestion des ressources sont restitués depuis l'histoire de l'agriculture jusqu'aux politiques environnementales. L'introduction d'espèces cultivées, orge et blé avant le riz, maïs dès le XVII^e siècle, puis pomme de terre, l'abandon du riz sec et le déclin du sarrasin et du millet ont pu être reconstitués à partir d'archives dans deux vallées, l'Indus au Ladakh et la vallée du Katmandou au Népal. Toutes fondées sur une vision idéalisée d'un Népal peuplé et rizicole, les politiques de protection des forêts et pâturages s'opposaient aux politiques de peuplement et d'augmentation des surfaces cultivées dès les XVIII^e et XIX^e siècles. Depuis l'ouverture du Népal aux touristes en 1950, les mesures environnementales sont passées du catastrophisme à la conservation stricte (déplacements de population pour la création de parcs naturels puis gardes forestiers), et au drainage de financements internationaux par des ONG environnementalistes qui ont à présent en charge la conservation de 7 % de la surface du pays.

L'aménagement de la plaine du Teraï (route, éradication du paludisme et agriculture intensive) la prépare à recevoir la majorité de la population du Népal.

À partir de monographies villageoises et d'aire protégée (Anapurna), la quatrième partie montre que les pratiques locales actuelles sont elles aussi tiraillées entre

choix de développement et contraintes de protection des milieux. La pression sur des ressources dont l'accès se restreint tend à se déplacer dans l'espace et à s'intensifier, les bénéficiaires du tourisme d'alpinisme restent peu nombreux, des conflits apparaissent pour l'accès aux pâturages et l'approvisionnement en bois de feu, et finalement la population tend à se paupériser. La surprise naît cependant de la comparaison de photos du début du siècle avec celles qui furent prises en 1997; la structure d'ensemble des paysages n'a pas changé malgré la croissance démographique. À côté de l'augmentation des rendements, l'élément nouveau est la plantation d'arbres en bordure des champs, élagués tout le long de l'année pour le fourrage et le bois de feu. Quant aux villageois, « tantôt culpabilisés, tantôt invités à participer à des politiques qu'ils n'ont pas choisies, ils ont finalement assez peu de marge de manœuvre et doivent composer entre la nécessité de survivre et un arsenal réglementaire qui limite de plus en plus leur accès aux ressources locales ». C'est pourquoi l'ouvrage conclut sur une interrogation : comment faire pour que des mesures prises en matière d'environnement ne marginalisent pas certains groupes de population ?

Pour compenser le parti pris de présenter en détail l'ensemble des matériaux collectés, car on comprend bien qu'ils sont rares et en grande partie inédits, tout est fait pour faciliter la consultation de cet ouvrage de référence : des encadrés plus spécialisés, des photos et illustrations de qualité, des tableaux exhaustifs de toponymes, un glossaire et une flore en népalais, un index et une table des matières très détaillés. Deux commentaires cependant. Les références toponymiques s'imposent dans chacun des cas présentés par des éléments du paysage visibles et nommés. Mais les toponymes « appartiennent »-ils au paysage ? Est-il indifférent que des lieux ou des ressources soient désignés à l'échelle du terroir, du territoire villageois ou du versant, par un individu, un groupe ethnique ou un ensemble linguistique ? Comment les toponymes s'emboîtent-ils aux différentes échelles ? Si chaque individu a ses propres représentations de son environnement selon la taille et la qualité des ressources qu'il gère, comment s'élabore ce lexique « commun », jusqu'où reste-t-il valide, qui le reconnaît ou plus directement l'utilise au quotidien et quelle est sa permanence dans le temps ? Par ailleurs, la comparaison originale entre le Népal influencé par l'Inde et le Ladakh par le Tibet gagnerait à être resituée par rapport aux connaissances disponibles sur les autres États de la chaîne himalayenne (Bhoutan, Union de Myanmar, Inde, Pakistan, Chine).

Dominique Hervé
(IRD, Montpellier, France)
herve@mpl.ird.fr

Les Espaces boisés méditerranéens

Jean de Montgolfier

Economica, Les Fascicules du Plan Bleu, n° 12, 190 p.

Cet ouvrage collectif constitue un des *Fascicules du Plan Bleu*. Le Plan Bleu est issu d'un Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), mis en place en 1975, qui a élargi son champ d'action aux régions côtières. La mer Méditerranée définit donc, et justifie ici, l'aire d'investigation sur la forêt méditerranéenne. Une définition ancienne de cette aire est celle de l'extension de l'olivier, qui met d'entrée en relation forêt et activité humaine. D'ailleurs on traite des « espaces boisés » car, du fait de cette présence humaine, il y a peu ou pas de forêt climax emblématique.

Les trois premiers chapitres font un inventaire des espaces boisés méditerranéens et de leurs fonctions. Ils sont, depuis le néolithique, le produit de facteurs naturels et de facteurs humains. Il n'y a pas eu « d'âge d'or » qu'il y aurait lieu de retrouver, mais cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de déséquilibre. Il ne s'agit donc ni de « laisser faire la nature » ni de tomber dans « l'acharnement forestier ». La problématique du développement durable prend ici tout son sens. Après une classification écologique, l'ouvrage propose une classification fondée sur l'influence des activités humaines : surexploitation, déprise agricole. . . Une troisième typologie aborde les fonctions de ces espaces.

Une seconde partie (chapitre 4) traite des grandes menaces. Au Nord, où la forêt s'étend, il s'agit d'assurer la protection contre l'incendie. Au Sud, où elle se rétracte, il faut enrayer la surexploitation. Les propositions pour traiter ces difficultés insistent sur quelques idées, pourtant parfois controversées, comme la nécessité d'une foresterie méditerranéenne, de la protection des sols, de la protection contre l'incendie. Pour réussir la prise en compte de ces propositions, les auteurs plaident pour la mise en œuvre, au Nord comme au Sud, de politiques forestières participatives.

La troisième partie (chapitres 5 et 6) fournit des éléments de prospective et des recommandations pour l'action. Plusieurs scénarios sont proposés, ainsi que les perspectives nouvelles liées au changement climatique, à l'évolution démographique. La gestion devra, dans tous les cas, tendre au développement durable. Quelques clés pour y parvenir sont proposées. C'est la participation de la société civile pour définir les objectifs de gestion ; l'innovation dans les domaines institutionnel et économique ; le développement de la recherche, de la formation, de l'information et de la coopération internationale. Deux questions restent toutefois un préalable : qui paie ? À qui appartient la forêt ?

Cet ouvrage est une précieuse source de données sur les espaces boisés méditerranéens, il est aussi une réflexion sur les enjeux qui les caractérisent, il est enfin un guide pour l'action. Trois idées sous-tendent l'ensemble.

La première est que la forêt méditerranéenne existe, qu'elle est un support valide de coopération internationale. La seconde idée est que cet espace est intimement lié à l'action de l'homme, qu'il est à ce titre un laboratoire pour promouvoir des méthodes de gestion d'un développement durable. L'idée, enfin, que ces politiques de gestion durable de la forêt ne seront possibles que dans un cadre local participatif. Une ambition de l'ouvrage lui-même est de participer à transporter sur terre l'exceptionnelle unanimité politique des PAM touchant l'espace marin méditerranéen. L'aire de culture de l'olivier, socle d'une aire de paix.

Jean-Jacques Tolron

(Cemagref, France)

Jean-Jacques.Tolron@aix.cemagref.fr

La Société paysagiste

Pierre Donadieu

Actes Sud, 2002, 149 p.

L'essai de P. Donadieu s'apparente à une anthropologie du regard de la société sur l'espace et la nature ; il propose de considérer les liens des hommes à l'espace et les liens des hommes entre eux dans leur alimentation mutuelle. Il est fondé sur l'idée suivante : notre société occidentale est paysagiste, en ce qu'elle est en perpétuelle redéfinition, simultanément, de ces liens et d'elle-même, sous-tendue par le désir de mieux habiter – ensemble – la planète. Elle cherche à projeter et à matérialiser ses idéaux philosophiques, éthiques ou esthétiques, dans l'espace fermé du jardin comme dans l'espace public ouvert. Ainsi, la société paysagiste serait mue par une force critique (refus des paysages imposés par les activités économiques, par exemple) et poétique tout à la fois (rêve de paysages aimables où se réalisent des moments de convivialité entre amis, par exemple).

P. Donadieu rappelle que « le XXI^e siècle sera [. . .] urbain, non seulement et évidemment dans les villes, mais aussi dans les campagnes », et pose d'abord les principes fondateurs de la culture paysagiste : le jardin, le paysage pittoresque, la nature et l'urbanité constituent les sources des pensées et des pratiques paysagistes. À partir de ces principes, l'auteur forge plusieurs concepts qui traduisent des processus d'évolution tant de l'organisation matérielle du territoire que du rapport social à l'espace et à la nature : « mise en paysage », « mise en patrimoine », « appropriation de l'espace », « naturalisation », « mise en espace public » sont autant de modes d'évolution possibles d'un espace sous l'effet des projets des acteurs publics ou économiques, ou des habitants. Il propose cinq sens susceptibles de guider le projet

de mieux habiter le monde : mémoire, richesse, sécurité, urbanité, identité (*versus* amnésie, pauvreté, danger, exclusion, anonymat). Il rappelle ensuite les contextes d'émergence et le contenu des grands archétypes paysagers toujours en vogue dans notre culture, ceux de la forêt, du rivage (celui de la mer, du lac, du marécage...), de la campagne et de la ville.

L'originalité de l'essai, par rapport à un certain nombre d'écrits français récents sur le paysage, tient dans l'élargissement de la perspective paysagiste : P. Donadieu fait remonter celle-ci – dont le point de départ est habituellement situé à la Renaissance et à l'avènement, précisément, de la perspective – à l'Antiquité, plus précisément à la naissance de la ville. Ce déplacement de perspective place au centre du propos les deux notions associées d'« urbanité » et d'« espace public » (« le paysage, le patrimoine, la nature ou le territoire, en tant que processus relationnels, croisent la question de l'espace public »), qui reviennent de manière récurrente tout au long de l'ouvrage. L'épanouissement de la première, définie comme l'art de vivre ensemble dans des territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains, est conditionné par l'existence du second : l'urbanité, comme projet de société et intention politique, doit disposer d'un espace ouvert favorisant la mixité sociale et, au-delà, le lien social.

Malgré cet élargissement de la perspective, la figure du « paysagiste » est posée comme centrale dans la résolution des dysfonctionnements de la cité. En effet, même si P. Donadieu reconnaît aux acteurs publics, aux praticiens (urbanistes, paysagistes...), aux photographes et aux habitants (dont le regard est qualifié par l'auteur de « fait paysagiste par excellence ») une place active dans l'élaboration de projets de paysage, on peut se demander s'il ne tend pas, parfois, à réduire sa société paysagiste à une société des paysagistes. L'ouvrage pourrait ainsi apparaître par moments comme un plaidoyer pour ce type de professionnel, dont la mission élargie en ferait un acteur incontournable de tous les projets amenés à s'inscrire dans – et de fait à faire évoluer – un espace quel qu'il soit, et à tous les stades : il lui reviendrait d'anticiper le devenir du territoire ; d'être le médiateur du débat public sur le paysage ; d'infléchir les processus de production du territoire en direction d'états souhaitables, en orchestrant par le biais de son outil privilégié, le projet de paysage, la définition et la mise en œuvre de processus de maîtrise du développement spatial et social du territoire. Bref, opérateur principal de la société paysagiste, il ne lui reviendrait ni plus ni moins que d'être le médiateur de la refondation de l'espace public et de l'urbanité, c'est-à-dire des liens à la fois spatiaux et sociaux (il doit relier l'intelligible et le sensible, le fonctionnel et le poétique ; il doit permettre la mixité sociale, favoriser le débat public et démocratique, fabriquer du lien social...). Or, sans même parler de la participation large des citoyens

qu'une telle refondation suppose, une multitude d'autres professionnels peuvent revendiquer une participation à une telle mission, au premier rang desquels les architectes – les grands oubliés de l'ouvrage –, mais aussi les urbanistes – plus présents –, etc. De même, le rôle des artistes est important : si les photographes sont mentionnés dans l'essai, il n'en est rien des écrivains, poètes, sculpteurs, designers, etc., dont certains interviennent en outre directement dans l'espace public.

Par ailleurs, si P. Donadieu souligne combien le projet paysagiste, fondamentalement inféodé à la ville, touche désormais l'étendue rurale, il développe moins le rôle que peut tenir le paysagiste dans ce projet lorsqu'il s'applique à l'espace rural : quel rôle, par exemple, peut jouer ce professionnel dans les processus de contractualisation entre agriculteurs, forestiers, habitants, visiteurs, élus... ? Plus largement, l'auteur présente de la façon schématique classique les formes que peut prendre le projet de mise en valeur des campagnes. Or, n'y a-t-il pas d'autres alternatives que ces deux modèles, « l'un fondé sur l'art d'habiter ou de visiter, l'autre sur celui de produire pour les marchés mondiaux » ? L'auteur ouvre des voies tout à fait intéressantes. La première voie concerne les formes de convivialité, d'urbanité : si leurs formes anciennes, que sont les foires ou les repas de battage, par exemple, ont aujourd'hui disparu, de nouvelles formes se mettent en œuvre, dans les fêtes organisées autour des vieux gréments, par exemple. La seconde voie concerne les formes spatiales qui entrent dans un processus d'épanouissement de la convivialité. La façon dont friches et autres espaces incultes peuvent être vécus comme des espaces de liberté et de rencontres fortuites par les usagers est évoquée par l'auteur. N'y aurait-il pas dans ces espaces « vides » (en ce qu'ils ne sont pas produits par une autorité politique ou par une logique commerciale) quelque chose d'important à caractériser plus précisément, comme la possibilité de nouer des liens avec les autres et/ou de se retrouver soi-même, et de nouer des liens avec la « nature » (contact physique, action directe sur le milieu : cueillir, casser des branches...)? Bref, plus qu'à définir selon une partition de l'étendue rurale, l'urbanité rurale ne serait-elle pas plutôt à rechercher dans le ponctuel, que ce soit du point de vue temporel ou spatial (le localisé et l'éphémère) ?

Dans une écriture soignée et accessible, P. Donadieu, tout en rappelant les fondements de notre culture du « paysage », propose de notre société une vision tout à fait à même d'intéresser un public large : scientifiques de différents horizons disciplinaires, professionnels du paysage, urbanistes et aménageurs, grand public...

Sophie Le Floch
(Cemagref, France)
sophie.le-floch@cemagref.fr

L'Invention de l'environnement en France

Florian Charvolin

La Découverte, 2003, 134 p.

Dans cette belle collection des « Textes à l'appui/Anthropologie des sciences et des techniques » – qui a récemment publié, outre le livre de Latour *Aramis ou l'Amour des techniques*, des recherches originales sur la place des expériences dans la physique au vingtième siècle (Galison, Nicquevert) ou sur la formation de la pratique scientifique en France et en Angleterre, du XVII^e au XIX^e siècle (Licoppe) –, voilà un curieux petit livre dont l'appareil théorique semble pléthorique face à la place réduite accordée aux données. On imagine donc que, dans le travail qui a mené d'une thèse conçue au Centre de sociologie de l'innovation au petit livre publié ici, la volonté d'aller à l'essentiel a conduit à perdre trop de substance. La première surprise, et déconvenue en ce qui me concerne, c'est qu'il s'agit moins, comme le titre pouvait le suggérer, d'une analyse épistémologique autour de la notion d'environnement que du processus qui a mené à la création du ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement.

L'invention de ce ministère, et de l'environnement au niveau de l'État, qui a conduit à nommer le ministère en France, le 7 janvier 1971, puis à le créer par décret d'attribution le 2 février et d'organisation le 2 avril de la même année, est analysée en particulier à travers un travail de décryptage des archives et de la littérature grise. L'importance des textes dans l'administration est ici mise en avant. Leur analyse devrait permettre de comprendre une action qui se fait largement à distance, sans centre d'autorité clairement assigné.

« Quel beau ministère dont on a inventé le nom avant de connaître la chose ! » s'exclame en 1971 un ministre du gouvernement Chaban-Delmas (p. 67). Car, il faut le noter, l'environnement n'est pas à gauche : c'est un gouvernement de droite, celui de Jacques Chaban-Delmas sous la présidence de Georges Pompidou, qui l'a « inventé ».

Ministère fragile donc, en permanence en déficit de moyens, de projets et de ressources humaines, c'est un mystère des ressorts de l'action publique que la création de ce ministère, pensé « en grand » dès le début mais sans moyens, et conçu alors que l'opinion publique ignorait encore largement ce qu'était l'environnement. Ces deux paradoxes, selon l'auteur, ne viendraient pas a priori mais plutôt a posteriori, « lorsque la scène est constituée et non pas quand elle est encore constituante. La création de la catégorie environnement et celle du ministère du même nom se seraient faites à partir de textes qualifiés de faibles, comme les chartes des parcs naturels régionaux créés en 1967, la mise en rapport des pollutions et des nuisances, ou les mesures pour l'environnement de 1970.

Avant 1970, l'acception du mot environnement fluctue. Un document de Jean-Antoine Ternisien introduit

le terme de « nuisance » dans le premier rapport français sur la pollution industrielle en 2 tomes, publiés par la DGRST en 1966-1967. Il est décrit ici comme un véritable palimpseste intellectuel, à l'image des archives dont le texte initial a été recouvert par un nouveau texte. Le mode de coexistence des différents textes rassemblés dans ce document serait plutôt de l'ordre de la juxtaposition que de la superposition, paraphrase et collage conduisant à une écriture quasi collective.

Dans les premiers mois de l'année 1970, paraît dans le *Bulldoc* l'un des premiers articles sur l'actualité de l'environnement signé par Jacques Dreyfus, qui souligne l'ambiguïté lexicale du terme environnement, suivi par un « Que sais-je ? » de Pierre George qui donne du concept une définition consensuelle et interdisciplinaire, tout en affirmant que c'est un problème fondamentalement géographique. Très vite, le puzzle de l'environnement se stabilise. Quels que soient les auteurs, dès 1970-1971 une homogénéité de contenu se dégage : espace naturel, paysages, bruit urbain, pollution de l'air, de l'eau, écologie urbaine.

Le quatrième chapitre du livre de Charvolin est consacré à la généalogie des 100 mesures pour l'environnement, premier programme « environnemental » développé en 1970, juste avant la création du ministère. Le mot mesure est ici employé dans tous les sens du terme, puisqu'il s'agit à la fois de décisions qui fixent un programme d'action, et de mesures cognitives pour appréhender les problèmes. Elles sont le produit d'une méthodologie bureaucratique : d'abord trouver des problèmes, puis éliminer ceux qui sont jugés non pertinents sur le plan politico-administratif. La lettre de mission donnée à « l'équipe Antoine », comme elle est ici nommée, laisse l'objet de l'intervention dans le flou. Dans cette lettre, cependant, chaque terme de l'énumération qui suit l'emploi du mot environnement renvoie à un contexte réglementaire, tels la loi du 2 mai 1930 sur les sites naturels, le décret du 13 avril 1962 relatif aux épaves automobiles et aux déchets, ou la loi de 1963 sur les parcs nationaux. Comme Lascombes l'avait déjà signalé dans *L'Écopouvoir* (1994) en parlant de « transcodage », il s'agit d'un véritable recyclage des politiques publiques existantes. Les nouvelles politiques publiques viennent des politiques publiques préexistantes, « des morceaux de l'une servant à bâtir des pans de l'autre ».

« L'affaire de la Vanoise » fait également l'objet d'un chapitre. Entre 1969 et 1971, des promoteurs immobiliers tentent de créer des stations de ski dans ce parc national, créé en 1963, trois ans après la loi sur les parcs nationaux, dans la zone centrale déclarée réserve intégrale. Ils se heurtent à un groupe lié à la toute jeune Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN). La très longue période d'attente avant le début de l'enquête publique laissera la place à un débat de société. Les défenseurs de la Vanoise obtiendront le soutien de

108 associations en 1969. Résultat du travail de la FFSPN, lors de l'enquête publique, pas moins de 162 776 signatures seront recueillies contre le projet, ce qui conduira à son rejet. Jean-Pierre Raffin présentera cette « affaire » comme un test qui permettra de confronter les actes des pouvoirs publics à leurs déclarations d'intention. C'est sans doute un des moments forts, constitutifs en France de la mise en place d'un débat public et d'un groupe d'acteurs spécialisés dans ce qui est en train de devenir l'environnement.

En bref, le titre de cet ouvrage incite le lecteur à des attentes qui ne sont pas satisfaites. Plus que de l'invention de l'environnement, il y est en effet surtout question de celle du ministère de l'Environnement en France. Le choix de l'auteur de se centrer sur la préhistoire de l'environnement, les années 1960, sans compléter cette recherche sur les arcanes de l'État par une exploration d'enjeux plus contemporains, me paraît critiquable. Sans traiter en profondeur la situation contemporaine, n'eût-il pas fallu au moins montrer les liens entre ses origines et l'évolution d'une notion ? Ou faut-il induire de cette mise en exergue de l'influence d'un cercle de notables et d'initiés que l'environnement en France reste aujourd'hui encore une affaire d'État et d'experts, hors de la société civile ?

Marie Roué
(MNHN, Paris, France)
roue@mnhn.fr

La Refondation mégapolitaine

Philippe Haeringer (Ed.)

Centre de prospective et de veille scientifique, 2002, 328 p.

Ce numéro spécial de la revue *Techniques, Territoires et Sociétés* est consacré aux dynamiques urbaines sociales et culturelles qui ont actuellement cours dans les très grandes régions urbaines. Il offre une présentation actualisée de Moscou, Shanghai et Hongkong, à travers la confrontation de réflexions théoriques et d'expériences pratiques. Ces dernières ont été présentées dans le cadre du séminaire « La diversité citadine », initié par l'Institut de recherche pour le développement et le Centre de prospective et de veille scientifique affilié au ministère de l'Équipement. Ces rencontres ont permis de travailler l'idée d'un « système résidentiel majoritaire », c'est-à-dire d'une trame urbaine spécifique et fondamentale de la ville, qui perdurerait au travers de son développement exponentiel. Ainsi, les mégapoles ne se seraient pas agrandies de manière « sauvage », mais bien en respectant plus ou moins ce modèle urbain initial. L'idée de « refondation mégapolitaine » vise par ailleurs à souligner une mutation essentielle des grandes villes, lorsque leur

« système résidentiel majoritaire » est remplacé par une nouvelle trame urbanistique. Cette mutation semble être liée aux grandes évolutions économiques et politiques de la décennie 1990, comme l'illustrent les villes étudiées. L'analyse de ces cas devrait permettre de clarifier les modalités de cette éventuelle « refondation mégapolitaine ».

Chaque ville fait l'objet d'un argument et d'une présentation photographique proposés par Philippe Haeringer. Ces introductions balisent et illustrent les spécificités urbaines de chacun des cas. Toutes ont été marquées par un urbanisme étatique forcé valorisant le collectivisme. La mise à disposition de ces repères, non seulement urbanistiques, mais également culturels, économiques ou architecturaux, permet de s'attaquer aux articles proprement dits avec confiance.

Le chapitre sur Moscou présente une ville en profonde transformation dans tous les domaines qui sont reliés à l'urbanité. Malgré une ouverture à l'économie de marché, la gestion urbaine reste fortement contrainte par une planification municipale aux relents mégalomanes. Les grands projets urbains modifient fortement l'image et l'organisation de la vie au sein de la capitale russe. Derrière cette apparente modernité, l'héritage soviétique est encore fort prégnant. Il transparait dans le lien entre habitat et emploi, mais aussi dans la continuité d'une planification rigide qui peine à s'adapter à un contexte économique changeant. Le « modèle ondulatoire », qui visait à remplacer les immeubles traditionnels de cinq étages par des tours de dix à quinze étages, a rejoint dans l'échec d'autres expériences de privatisation du parc immobilier.

On découvre, grâce au chapitre sur Shanghai, un autre mode d'urbanisme original à travers les *lilongs*. Il s'agit d'un maillage serré d'habitat traditionnel, surinvesti et surpeuplé lors des dernières décennies. La Chine communiste a longtemps privilégié une ruralité forte, ce qui s'est traduit par l'absence d'investissements urbains, tant en termes de logement que d'infrastructures. L'explosion métropolitaine ne date ainsi que des vingt dernières années. Cette croissance quantitative se double d'une modernisation intensive du tissu urbain. Shanghai se lance à la fois dans la planification urbaine, l'ouverture aux investisseurs privés et l'investissement massif dans les infrastructures. Les *lilongs* sont peu à peu remplacés par un habitat vertical moderne concordant davantage avec la construction effrénée du quartier des affaires sur la rive sud de la ville. Ce *Master Plan* pose un certain nombre de problèmes en termes de sauvegarde patrimoniale et de pratiques culturelles et sociales de la ville. Ce chapitre comporte également un article connexe portant sur l'évolution de la mobilité à Pékin, qui permet, par assimilation, d'envisager cette problématique à Shanghai. La question environnementale est évoquée à travers un projet de « jardin planétaire » élaboré par des architectes français afin de valoriser et de sauvegarder le lac Tai aux abords de la mégapole.

Hongkong fait montre d'une double distinction par rapport à ses deux consœurs. Non seulement sa transition est liée à sa rétrocession en 1997 à la Chine, mais en plus cette dernière a été anticipée au cours des années 1990 à travers un effort de modernisation de la ville. L'enjeu primordial à Hongkong est celui de l'espace, principalement consacré au logement. L'État y est, comme les autorités municipales de Moscou et de Shanghai, maître du foncier. En 1997, une politique d'accès à la propriété a été mise en œuvre, mais la récession a contrecarré cette tentative. Le « métro plan » élaboré en 1991 vise à la fois la dé-densification du cœur de Hongkong et la densification des villes nouvelles développées dans les nouveaux territoires. D'une manière générale, toute la politique d'urbanisme est marquée par l'interventionnisme des autorités publiques afin de gérer le manque d'espace et la croissance de la population. Cette double contrainte est également à la base des modèles architecturaux et urbanistiques caractérisés par la figure du « podium ». Il s'agit de recomposer les fonctions urbaines au pied d'un îlot de tours, afin de recréer de l'espace public horizontal dans ce monde de verticalité absolue. Cependant, l'évolution de ces podiums tend plutôt à augmenter le caractère insulaire de ces groupes d'immeubles en leur fournissant une capacité de vie en autarcie. L'expérimentation urbanistique a rejoint la planification régionale à travers le projet gigantesque de l'aéroport international qui a drainé derrière lui une refonte massive de la neuvième ville nouvelle Tung Chung. Le parti pris retenu a été celui d'une ville renouvelée, moins dense et davantage axée sur la qualité de vie. Mais, une fois encore, les grands projets se heurtent à des contextes imprévus. L'année 1997 associait l'afflux de réfugiés chinois, la crise financière et l'avenir proche de la rétrocession. D'autres articles traitent de l'arrière-pays, où le rural n'est plus vraiment agricole, où les transformations des modes de vie sont aussi rapides et, finalement, où la ville de Canton s'efforce, à travers un exercice de zonage à l'américaine, de se hisser parmi les villes mondiales d'Asie.

Un quatrième chapitre est consacré à la mise en parallèle de l'ensemble de ces travaux. Philippe Haeringer tente ainsi à la fois de faire la synthèse de ce travail aux allures parfois hétéroclites, tout en mobilisant à nouveau l'idée de « refondation mégapolitaine ». Un premier article est consacré à la comparaison de Moscou et de Shanghai, dont les destinées semblent s'écarter. La capitale russe s'enlise dans un modèle urbain fait de « cinq étages » et de datchas idéalisées, et où l'arrivée des capitaux privés ne fait qu'exacerber des comportements individuels dans un décor d'un autre temps. Au contraire, Shanghai se situe dans le mouvement, avec un projet public grandiose visant à transformer totalement la ville en dix ans. L'objectif est de créer de toutes pièces un quartier des affaires, mais aussi de dédoubler l'espace résidentiel. Le second article propose une relecture

transversale de l'ensemble des trente contributions. À partir des résumés de chacun de ces articles, l'auteur identifie cinq lignes de fracture. Passé/futur, ville/pays, citadins/étrangers, riches/pauvres et villes/campagne sont ainsi réexaminées à la lumière des trois villes.

Les auteurs mis à contribution sont issus tout autant du monde des praticiens que de la recherche. Ce double regard évite l'enlisement de ce numéro spécial dans l'excès théorique. Mais il ne permet pas tout à fait d'échapper à quelques « souvenirs de voyage ». Les témoignages et réflexions des urbanistes, architectes et autres praticiens permettent néanmoins d'approcher, par leur regards croisés, les enjeux des ces trois villes en transition.

Même si la problématique environnementale, particulièrement celle de la nature en ville, est peu présente dans les articles de ce numéro, leur lecture permet néanmoins une meilleure compréhension des enjeux urbains qui se jouent dans ces mégapoles. Les transformations de l'habitat et de la spatialisation des populations urbaines sont, en ce sens, pleines d'enseignements.

Malgré la tentative de Philippe Haeringer visant à donner de la cohérence à l'ensemble de l'ouvrage, il reste un sentiment d'incomplétude. Jamais le concept de « système résidentiel majoritaire » n'est spécifiquement abordé dans les contributions, ce qui ne permet donc pas de clarifier celui de « refondation mégapolitaine ». Selon le coordonnateur de cet ouvrage, ce dernier devrait néanmoins s'imposer dans le deuxième tome à venir, traitant de trois villes proche-orientales : Le Caire, Istanbul et Téhéran.

Anne Mévellec

(CNRS, UMR 6051, Centre de recherches en action publique en Europe, Canada)

Anne.mevelllec@inrs-ucs.quebec.ca

Pour quoi vivons-nous ?

Marc Augé

Fayard, 2003, 208 p.

Qu'est ce que le bonheur ? Il est plus facile de cerner le malheur, l'inégalité face à la maladie, la pauvreté, la mort. Mais pour nous, citoyens privilégiés d'une société de consommation, qu'est-ce que le bonheur si ce n'est pas seulement le contraire du malheur ? Être heureux, c'est peut-être consommer à satiété. Sommes-nous libres de ne pas consommer ? Peut-être pas, nous rappelle Augé, car il nous faut être ce que l'époque nous intime d'être, c'est-à-dire ne pas avoir l'air vieux quand on vieillit, ne pas être gros dans une société d'abondance. En bref, être toujours heureux, même si la dépression et l'effroyable vieillesse nous guettent. Et pour cela, nous avons à notre disposition toute l'information et les produits qu'il nous

faut. À ce point de son discours sur le bonheur, Augé nous suggère une autre piste, celle de la durée et de l'instant. Le bonheur serait soit long et sans histoire (ils vécut heureux et eurent beaucoup d'enfants), soit court et éphémère, le temps d'un haïku.

Puis il se lance dans la création d'un archétype nommé Dupont, qui nous ressemble beaucoup, et dont il nous livre une description en quelque sorte ethnologique. Dupont a 45 ans, est aliéné à toutes les modes du jour, aime le sport à la télé, et se découvre une âme de psychologue en regardant *Loft Story*. Il vote plutôt à gauche, sans grande conviction. Son emploi du temps hors du bureau est réglé par la télé, avec ses échéances quotidiennes, hebdomadaires et annuelles.

Quelle est la « cosmo-technologie » dupontienne, se demande l'auteur ? En effet, si tous les groupes humains ont des cosmologies, des représentations de l'univers, du monde et de la société, les nôtres sont de plus en plus induites par les instruments et techniques qui ne se contentent plus de les transmettre. Alors que la science est perçue comme inquiétante, ses applications technologiques se veulent rassurantes puisqu'elles gèrent notre quotidien.

Bien sûr, Dupont et sa femme ont un portable et remplissent leur quotidien, qu'ils commentent en voix off de sous-titres : « Ça y est, je suis dans Paris, il pleut. » La famille Dupont est câblée, bien entendu. Et enfin, c'est une famille heureuse, ni à cause de la télé ni malgré elle, mais avec elle. Un grand voyage annuel et de petits voyages, quand le grand ne peut pas se faire, à Disneyland ou à Center Parcs sont des rituels que l'ethnologue nous décrit par le menu. Même si les Dupont sacrifient à ces pèlerinages collectifs, ils gardent leur esprit critique et peuvent se targuer de n'avoir aimé ni l'un ni l'autre. Ils accordent de l'importance à leur vie privée, sans être totalement dupes de ce « privé » de relations.

Dans son prologue Marc Augé précise qu'il a écrit ce livre parce que les ethnologues peuvent, à son sens, mieux que d'autres, parler de ce qu'il appelle « la montée du silence », la fin des questions entraînant celle des réponses et réciproquement. Ce silence, par exemple, les anthropologues l'ont expérimenté dans les années 1970 en Afrique, quand les rodomontades du colonialisme se sont tues. Mais ce livre est aussi, pour Augé, une réponse sous forme d'itinéraire spirituel, à une question exaspérante qu'on lui pose sans cesse : comment avez-vous pu passer d'une ethnologie « classique » africaniste à l'anthropologie du monde contemporain ?

Parmi les silences, Marc Augé repère celui qui, selon lui, entoure la science aujourd'hui. Malgré le vacarme des médias sur quelques applications particulièrement célébrées, il constate que la recherche scientifique se concentre en quelques points du monde et que les programmes scientifiques dépendent des bailleurs de fonds et non plus de ceux qui la font. Il affirme qu'aucune

réponse, hors des indices (le taux de croissance) et des concepts (le progrès), n'est donnée par les dirigeants de ce monde à des questions fondamentales : « À quoi sert la connaissance ? À quoi sert le développement économique ? À quoi sert le Pouvoir ? » (p. 190). Ces questions pourraient bien être, selon Augé, celles de l'anthropologie de demain, une anthropologie des sciences qui se recentrerait sur des enjeux capitaux. « Les découvertes en cours concernent de trop près l'espèce humaine, son devenir et son avenir, elles sont trop susceptibles de bouleverser l'idée que les hommes peuvent se faire d'eux-mêmes et de l'univers pour pouvoir être impunément confisquées par une élite » (pp. 197-198).

Marie Roué

(MNHN, Paris, France)

roue@mnhn.fr

Pauling, l'« Einstein de la chimie »

Mohamed Larbi Bouguerra

Belin – Pour la Science, 2002, 176 p.

Il y a dix ans s'éteignait, le 19 août 1994 au terme d'une longue vie, le physico-chimiste Linus Pauling, double prix Nobel : de chimie (1954), de la paix (1962). Le livre de Mohamed Larbi Bouguerra, découpé en sept chapitres d'égale importance, abondamment illustré de photos et schémas, comportant de nombreux encadrés explicatifs très clairs, et paru à l'automne 2002, devrait permettre à tous ceux qu'intéresse le développement des idées scientifiques de mieux connaître le parcours tout à fait particulier de cet éminent théoricien de la chimie moderne.

Dès le premier chapitre, l'auteur s'attache à rendre compte du caractère exceptionnel du jeune Pauling, né le 28 février 1901, à Portland dans l'Orégon (USA). D'origine modeste, il doit à un père un peu aventurier, mort trop jeune et le laissant orphelin à 9 ans, la soif de savoir et une immense curiosité que traduit sa passion des livres. Doué d'une mémoire prodigieuse, lisant énormément, il acquiert très tôt de grandes connaissances dans des domaines variés dont la chimie. Il lui faut batailler pour suivre des études. Sa mère, en proie aux soucis d'argent, voudrait qu'il travaille. Il mène de front formation et emploi salarié et vient à bout de tous les obstacles. Il se voit confier, grâce à ses qualités et à sa force de travail, des charges d'enseignement, se révèle excellent pédagogue et rencontre parmi ses élèves sa future femme.

Le chapitre 2 est consacré au 3^e cycle et à la thèse. La façon dont Pauling gère sa formation, arrête ses choix, ses contacts, ses objectifs, est bien décrite. Toujours chercher à comprendre et pas seulement à apprendre, à une époque où l'enseignement de la chimie repose surtout sur la mémoire. Et cette puissance de travail toujours,

cette curiosité constante qui forcent l'admiration. Sous la direction de Dickinson, Pauling se lance dans le domaine récent de la radiocristallographie X et détermine la structure de la molybdénite. Il soutient, en 1925, une thèse de chimie-physique et physique mathématique, et devient expert en radiocristallographie. Il est passionné et, sur les conseils de ses maîtres, part pour l'Europe effectuer un stage postdoctoral.

Son stage lui permet des rencontres que M.L. Bouguerra qualifie de « décisives » : Sommerfeld, Born, Bohr, Heisenberg, Pauli... Il « tombe à point nommé », la mécanique quantique est en plein essor, les interrogations sont nombreuses, les débats passionnés, et il profite pleinement de ce climat intellectuel. Quelques pages et encadrés retracent les grandes étapes de l'élaboration de la mécanique quantique. D'un abord peut-être plus difficile, elles traduisent bien le bouillonnement des idées, les pourquoi et les comment. Pauling, directement immergé dans ce climat, ne se laisse pas impressionner, considérant que ces questions sont sans grande « utilité » pour lui, ce qu'il révisera par la suite. À son arrivée à Munich, il découvre un monde différent de celui qu'il a connu, tant sur les plans culturel, politique que professionnel. Il se met immédiatement à la tâche, poursuivant dans ce temple de la physique théorique ce qu'il a commencé, et travaille dur pour étudier la théorie quantique qui se construit sous ses yeux et qu'il ne tarde pas à appliquer à la chimie, établissant les bases de la chimie structurale, laissant de côté toute spéculation philosophico-scientifique. Ces nouveaux concepts, il se propose de les utiliser dès son retour aux États-Unis pour étudier la structure chimique et la liaison, sans abandonner ce qui, pour lui, est essentiel, à savoir « l'intuition chimique » (introduction à la première édition de *La Nature de la liaison chimique*).

Le problème du retour se posa tant sur le plan familial que professionnel, jusqu'à ce qu'il obtienne un poste universitaire. Nommé maître assistant en chimie théorique, il est d'emblée, à 26 ans, confronté à la réalité d'une université contrôlée par le monde des affaires. Il ne se laisse pas enfermer dans une discipline, garde une vision globale, fait profit du savoir acquis en Europe, et se met au travail. Il se dote d'un appareil de diffraction des électrons et, avec ses élèves, détermine nombre de structures, avançant dans la compréhension de la liaison chimique qui, pour lui, doit permettre de mieux appréhender les propriétés. Son travail sur le carbone lui fait découvrir l'hybridation, la mésométrie, la résonance, l'électronégativité, le concept de valence dirigée, et développer celui de liaison hydrogène. Ce dernier sera un outil précieux pour expliquer la structure de l'ADN, avec les notions, dues aussi à Pauling, d'angles et de longueur de liaison, de rotation libre ou empêchée. Le chapitre 4 est, sur cela, d'une lecture passionnante et facile. Son ouvrage, *La Nature de la liaison chimique*, connaîtra un grand succès et pas seulement auprès des chimistes, malgré quelques

détracteurs. Ces travaux ont fait de Pauling un chimiste reconnu, dès lors sollicité pour de nombreuses nominations, amené à divers engagements, comblé par les honneurs internationaux. Mais il restera toujours très simple. Très bon pédagogue, son livre de *Chimie générale* est immédiatement traduit en neuf langues et plusieurs fois réédité. C'est, pour M.L. Bouguerra, surtout par ce travail sur la liaison et la chimie structurale que Pauling peut être surnommé l'Einstein de la chimie.

Mais Pauling s'est aussi préoccupé de biochimie, qu'il nomme chimie bio-organique, comme le rapporte le chapitre 5. Il devient un « savant à l'assaut des mystères de la vie », un homme « aux frontières de la science » à une époque où il est plutôt habituel de se spécialiser. Et les raisons en sont diverses : scientifiques, conjoncturelles, économiques, personnelles et psychologiques. Ses apports sont importants : sur les protéines, les complexes de transition en enzymologie, l'hémoglobine et la fixation d'oxygène. La façon dont il aborde et traite ce champ de recherche et son influence décisive sont analysées, en particulier la liaison hydrogène et la structure hélicoïdale des protéines. Les pages consacrées à ces travaux sont, malgré le sujet, assez faciles d'accès et rendent bien compte des enjeux, des oppositions, des rivalités et des obstacles rencontrés. Elles illustrent la manière dont progresse la connaissance scientifique et la richesse de la transdisciplinarité. Certes, il y a cette mésaventure (il en faut bien une) de la question des anticorps artificiels ; il faut en relativiser les conséquences, qui ne furent pas que négatives.

Comme scientifique, Pauling s'engagea dans l'action politique contre le maccarthysme, la guerre et la menace nucléaire, à la demande en particulier d'Einstein. Cela lui valut bien des déboires, mais toute sa vie il resta fidèle à cet engagement, soutenu par son épouse et fort de ses convictions scientifiques, ce que relate fort bien le chapitre 6. Il combat, avec d'autres, l'idée de l'innocuité des radiations atomiques soutenue par les défenseurs de la « bombe propre ». Il plaide pour l'arrêt de toute forme de guerre et pour la paix mondiale, considérant que science et éthique sont inséparables. Cette lutte du couple Pauling eut un grand retentissement ; Linus fut critiqué des deux côtés du rideau de fer ; ses idées scientifiques furent même déclarées réactionnaires par le monde soviétique, bel exemple des relations entre science et idéologie. Mais, double prix Nobel, Pauling est incontournable. Et jusqu'à la fin de sa vie, il resta vigilant, comme lors de la guerre du Golfe.

Le dernier chapitre est consacré au « Combat pour la vitamine C ». Fondateur de la médecine orthomoléculaire, Pauling pensa à une possible application dans le traitement des maladies mentales et lui consacra en 1973 un Institut dont il s'occupa jusqu'à sa mort. Après avoir, dès 1954, recherché les « bases chimiques du trouble mental », s'être intéressé au « mystère » de l'anesthésie, avoir

reçu plusieurs distinctions, il mena une véritable croisade en faveur de la vitamine C, produit miracle même pour le traitement des cancers. Là aussi, il s'engagea avec excès, prêtant le flanc à la critique, énumérant dans des ouvrages de vulgarisation ses atouts (contre le cancer, le diabète, les maladies cardio-vasculaires, la cataracte) et dénonçant les médicaments qu'il jugeait dangereux. La controverse avec les cancérologues fut parfois âpre.

Le livre de M.L. Bouguerra relate avec clarté le rôle éminent joué par Linus Pauling dans la vie scientifique du XX^e siècle, et ses engagements humanistes pour la santé et la défense de la paix, sans jamais se laisser enfermer dans une spécialisation ni le stéréotype du « savant modèle ». Très bien illustré, riche d'utiles encadrés et de concis développements historiques, ce livre est d'un accès aisé pour tout lecteur, même non spécialiste, intéressé par l'élaboration et les progrès de la science moderne. La richesse et la diversité des citations qui jalonnent l'ouvrage sont un atout supplémentaire, comme la très bonne chronologie qui clôt le livre.

Un regret, s'il fallait en exprimer un, serait que les questions de spiritualité, de ce que purent être, pour Pauling, les liens entre foi et science, sont à peine évoquées, au début du livre où l'on apprend qu'une de ses lectures de jeunesse « ébranla sa foi et le fit douter de la religion révélée », autre similitude avec Einstein.

En cette année 2004, dixième anniversaire de son décès et cinquantième anniversaire de son prix Nobel de chimie, il est donc tout à fait opportun de (re)découvrir cet éminent savant, soucieux du bien-être de ses semblables.

Jean-Pierre Millet

(Laboratoire de physicochimie industrielle, INSA, Lyon, France)

Jean-pierre.millet@insa-lyon.fr

Principe de précaution et risque sanitaire. Recherche sur l'encadrement juridique de l'incertitude scientifique

Karine Foucher

L'Harmattan, coll. « Logiques juridiques », 2002, 560 p.

Cet ouvrage s'inscrit incontestablement au cœur des préoccupations des lecteurs de la revue *Natures Sciences Sociétés*, lecteurs de disciplines variées et qui sauront tirer profit de l'approche juridique qui leur est proposée. Il s'agit d'une thèse de doctorat en droit qui répond à la fois aux exigences académiques du genre et à la volonté de présenter une « véritable recherche », une recherche qui permette en outre un dialogue scientifique sur le droit.

Le traitement du sujet et le sujet lui-même répondent aux interrogations de nombreux chercheurs. Ils obligent

à s'interroger sur la valeur normative du principe de précaution, sur sa pertinence en matière de risque sanitaire ainsi que sur le renouvellement que ceci peut induire en matière de gestion du risque. Plus largement, la problématique soulève de nombreuses questions relatives à l'expertise, aux relations « science/droit » et au rôle du politique dans la gestion des risques. Le champ de l'étude est vaste et met en œuvre les difficultés croissantes à isoler le risque sanitaire des risques environnementaux, l'analyse en termes de produits de celle en termes de processus de production.

La thèse plaide pour une utilisation raisonnée du principe de précaution. « Entre la crainte d'un principe que l'on assimile par erreur à un principe d'abstention systématique, et son utilisation excessive pour légitimer n'importe quelle décision contraignante, il y a la place pour une application justifiée du principe de précaution. » On l'aura compris, dans cette grande controverse que suscite l'émergence du principe de précaution, le propos est très prudent, ce qui est la preuve d'un travail sérieux et non « idéologique ».

Dès le départ, on notera que le titre est déceptif. Nous est annoncée une étude globale de la sécurité sanitaire à l'aune du principe de précaution, alors que l'« étude se situe... essentiellement dans la sphère de l'intervention des autorités de police sanitaire, les obligations incombant aux décideurs privés n'étant abordées – pour les besoins de l'analyse – que dans la mesure où elles s'inscrivent dans le processus de production du risque collectif » (p. 21). C'est d'emblée le reproche majeur que l'on peut faire à Karine Foucher, dans la mesure où, derrière un argument technique tenant au partage des disciplines juridiques, sociales, de « sciences dures », et notamment à la distinction droit public/droit privé, un parti pris « non élucidé » laisse à entendre que le principe de précaution n'aurait pour destinataires que les pouvoirs publics. Ce traitement très « publiciste » ne convainc pas et paraît d'autant plus expéditif que les discussions sont toujours vives au sein de la commission chargée de la rédaction de la « charte » à adosser à la constitution. Récusant l'idée même selon laquelle l'émergence du principe de précaution renverrait à un nouveau paradigme (ce qui effectivement se discute), l'auteur préfère mettre en avant la continuité instrumentale qui existerait entre la prévention et la précaution. C'est, paradoxalement, en plaidant pour une reconnaissance de la présence substantielle du principe que Karine Foucher refuse l'idée selon laquelle il y aurait une rupture par rapport au droit existant, spécifiquement dans le domaine de la gestion publique du risque.

La mise en œuvre du principe de précaution prendrait appui sur la base de « sous-principes » de droit public (autorisation préalable, seuil, évaluation des risques...). Aussi est proposée une analyse des implications juridiques du principe de précaution selon qu'elles

s'inscrivent, d'une part, dans le cadre d'une gestion permissive, d'autre part, dans le cadre d'une gestion conservatoire du risque.

En ce qui concerne la gestion permissive du risque, le principe de précaution conduit d'abord à acquérir et produire de la connaissance ; il enrichit le concept de proportionnalité et conduit à un surdimensionnement des mesures permissives. Les développements sur le principe de précaution et l'évaluation des risques sont très inégaux. On mettra au crédit de la recherche les améliorations proposées des études d'impact, les critiques apportées à la faiblesse traditionnelle du « bilan coût/avantage » dans la jurisprudence du Conseil d'État, la nécessité d'améliorer les procédures d'évaluation des risques en convoquant, du point de vue procédural, des acteurs sociaux souvent écartés du débat, et donc l'ardente obligation de repenser l'expertise. Plus fondamentalement, du point de vue juridique, l'immense mérite de Karine Foucher est de montrer ici l'importance du contrôle de légalité. Ce dernier, trop souvent présenté comme inefficace au regard d'un véritable contrôle des solutions de « droit matériel » (les solutions de fond du droit), apparaît véritablement dans sa dimension stratégique du point de vue des acteurs sociaux comme un « levier pour sanctionner le défaut de précaution ». Que les acteurs sociaux se saisissent du contrôle de légalité.

Les développements sur le surdimensionnement sont trop techniques (les seuils) et font perdre à l'ouvrage de sa cohérence. Principalement, on leur reproche de ne pas avoir su mettre en perspective la dimension politique publique du sujet, seule traitée, et la dimension concurrentielle.

La seconde partie est consacrée à la gestion conservatoire des risques. Cette distinction avec la gestion permissive n'est pas véritablement élucidée. Qu'importe... Il faut proposer des pistes pour avancer. L'auteur s'interroge ici sur « l'objectif » légitime des mesures conservatoires et sur la « base » légitime de ces dernières. L'absence d'articulation entre la politique communautaire et les politiques nationales est très bien analysée à propos, notamment, de certaines crises, et sont parfaitement mis en lumière les dysfonctionnements induits par des problèmes « institutionnels ». À creuser...

C'est la dernière partie de la thèse qui soulève le plus de réticences ; lesquelles sont, en réalité, un concentré de celles rencontrés plus avant. La dimension droit public choisie par l'auteur la conduit à négliger totalement la logique concurrentielle du sujet, spécialement dans ses développements internationaux récents. Les quelques références aux travaux de ces dernières années sur le problème ne sauraient masquer la faiblesse des questionnements. Plus fondamentalement, on ne peut qu'être « abasourdi » par la façon dont est traitée la question des responsabilités administratives et civiles alors qu'il s'agit d'un sujet majeur qui intéresse toutes

les disciplines qui se penchent au chevet du principe de précaution. Karine Foucher rejette sans discussion la théorie du « risque » de Josserand, lequel n'apparaît même pas dans la bibliographie ! Cet auteur majeur n'a même pas été lu. Cette dernière théorie du risque aurait conduit à une déresponsabilisation de l'action des décideurs et aux dérives que dénoncent régulièrement les assureurs. Karine Foucher plaide donc pour une responsabilité uniquement pour faute prouvée (exit la responsabilité pour risque !) ou un système d'indemnisation collectif des victimes (les pertes pour la collectivité !). Il s'agit là, on le voit, de choix de politique publique, ce qui nous paraît noble et respectable. En revanche, ce qui est extrêmement grave, est l'absence de rigueur scientifique dans le raisonnement. Pour tout chercheur, réfuter une pensée suppose que l'on en a en pris connaissance. Ce n'est pas le cas de Karine Foucher. Elle n'a même pas analysé les travaux de Josserand. Contrairement à ce qu'elle écrit, celui-ci n'a pas cru à « une ambivalence acceptée du progrès » (p. 455). Il s'est simplement interrogé sur une question jamais abordée par l'auteur et pourtant essentielle au regard de son propre sujet. Devant des accidents dont les causes demeurent de plus en plus souvent « inconnues », doit-on laisser la victime être l'élue du sort ou doit-on considérer que celui qui indemnise (sans jugement moral sur son comportement) doit être celui qui tire profit de son industrie (a fortiori quand il n'a pas demandé son avis à la victime) ? C'est un immense regret que nous inspire ce travail. Pourquoi n'avoir pas lu les bons auteurs ? Un parallèle entre « la cause inconnue du dommage » et « l'incertitude scientifique » mériterait à lui seul une véritable thèse.

Laurence Boy

(CREDECO, UMR 6043 CNRS/Inra, France)

Laurenceboy@numericable.fr

Faut-il une sociologie du risque ?

Cahiers internationaux de sociologie, vol. CXIV
PUF, janvier-juin 2003, 198 p.

Le numéro des *Cahiers internationaux de sociologie* consacré à la question du risque est particulièrement opportun. Cet objet est en effet devenu central dans les sciences sociales depuis une vingtaine d'années et il a contribué à transformer en profondeur les problématiques et les procédures de la sociologie. Dix contributions d'inégale longueur et une note de recherche constituent un document non exhaustif pour faire le point sur un front de recherche aussi divers que stimulant. Ce n'est pas dans le bref article d'Ulrich Beck qu'on trouvera des pistes nouvelles : le sociologue allemand a contribué plus que tout autre à réorienter l'analyse autour de la notion de société du risque, mais on ne peut pas dire que son

analyse du terrorisme après le 11 septembre 2001, où l'intention se substitue au hasard dans la constitution du risque, apporte une vraie innovation. Le terrorisme supposerait une analyse plus approfondie. Le texte introductif d'Alain Bourdin, d'une clarté remarquable, fait le point sur les mérites et les difficultés de la sociologie du risque (« La modernité du risque »). L'auteur montre comment cette spécialité s'est constituée en réponse à l'émergence de problèmes publics nouveaux dans une société de plus en plus attachée à sa sécurité et a fini par constituer un cadre d'interrogation global sur les sociétés contemporaines. C'est la théorie de la modernité réflexive, dont Anthony Giddens est le meilleur représentant, qui a centré la sociologie autour de la notion de risque. A. Bourdin montre que cette théorie ne présente pas un cadre intégrateur absolu et qu'elle ne permet pas de proposer une articulation forte avec la théorie de l'action rationnelle. Il insiste sur les questions essentielles que pose dans ce modèle la question de la confiance. Son point de vue, à la fois informé et mesuré, souligne les capacités heuristiques de la sociologie du risque, mais lui assigne aussi des limites : celle-ci n'est pas susceptible en effet de fournir aux sciences sociales une théorie générale. Deux textes permettent au lecteur de compléter son information sur le domaine. Florence Rudolf analyse les conceptions de l'expertise dans la théorie de la modernité réflexive et Céline Granjou, dans une note de recherche annexée au volume, aborde, dans une perspective plus générale, la question de l'expertise à destination scientifique. La notion de risque est en effet inséparable de celle d'expertise, particulièrement lorsque des formes concurrentes d'expertise s'affrontent dans une arène donnée. Claude Gilbert, dans un texte substantiel sur « la fabrique des risques », s'interroge sur la constitution des risques comme problèmes publics et sur la dimension de construction sociale qu'ils impliquent, notamment à travers la relation entre société civile et autorités politiques. Les autres articles présentent une dimension plus monographique, concernant la copropriété (Marie-Pierre Lefevre), la politique de réduction des risques en matière de drogues (Jean-Yves Trépos), l'insécurité en Belgique (Christine Schaut), les prises de risques délibérés (Patrick Peretti-Watel), les risques routiers (Claudine Perez-Diaz) et la guerre (Rémi Baudouï). Ces textes ne constituent jamais une simple exemplification de problématique : un effort pour poser les problèmes de construction des objets, de rationalité dans la méconnaissance, de mesure et d'interprétation sont toujours présents dans cette sélection bien faite. On peut sans hésitation recommander la lecture de cet ouvrage dans un contexte de production très abondante sur la question qui conduit quelquefois à une certaine confusion.

Jean-Louis Fabiani
(EHESS, Paris, France)
fabiani.jean-louis@wanadoo.fr

International Environmental Policy. Interests and the Failure of the Kyoto Process

Sonya Boehmer-Christiansen, Aynsley Kellow
Edward Elgar, 2002, 240 p.

Dans cet ouvrage entièrement consacré au processus de prévention du changement climatique, Sonja Boehmer-Christiansen et Aynsley Kellow adoptent typiquement la posture du scepticisme et de la dénonciation : la question du climat servirait essentiellement de paravent « éthico-scientifique » à la défense d'intérêts économiques particuliers. Un savoir scientifique lacunaire aurait été comme « instrumentalisé » par quelques-uns, à leur profit, contre d'autres. La décision de prévenir le risque climatique n'aurait pas de fondements sérieux, et servirait la poursuite de politiques externes à la question d'environnement global. Selon les auteurs, le soi-disant « consensus scientifique » sur le phénomène climatique est un consensus tronqué et fabriqué de toutes pièces par quelques scientifiques – ceux du GIEC, le groupe d'experts sur l'évolution du climat, créé en 1988 et mandaté par l'ONU –, et sert essentiellement les intérêts de certains acteurs, aux dépens d'autres. Il sert d'abord les intérêts de ceux qui l'ont « construit », des centres de recherche en climatologie et météorologie, avides de financements, aux dépens d'autres disciplines scientifiques et, donc, d'autres thèses scientifiques sur la question. Il sert ensuite les intérêts de secteurs énergétiques moins intenses en carbone (énergies renouvelables, nucléaire, gaz naturel), ou d'industries contribuant à la réduction des émissions incriminées (efficacité énergétique), aux dépens des industries liées aux combustibles fossiles (charbon et pétrole en particulier), injustement stigmatisées. Enfin, ce « pseudo-consensus », comme sa traduction normative, par une Convention internationale et le Protocole de Kyoto, servent surtout l'Union européenne (UE), et en particulier la Grande-Bretagne et l'Allemagne, aux dépens de pays non européens, et notamment aux dépens des États-Unis.

En outre, d'après S. Boehmer-Christiansen et A. Kellow, ce consensus « politisé » servirait les intérêts d'organisations non gouvernementales (ONG) environnementalistes, telles que Greenpeace ou le WWF, que l'on trouve regroupées dans le *Climate Action Network*, un groupement transnational inter-ONG dédié à la problématique du climat. Ces ONG joueraient alors le rôle d'« agents moraux », fournissant la justification éthique à une lutte contre le changement climatique et, de ce fait, soutenant les intérêts de ceux des acteurs et États qui la promeuvent. S. Boehmer-Christiansen et A. Kellow critiquent fermement l'idéologie de la conservation que véhiculent ces ONG, un éco-voire un biocentrisme, dont l'UE et des scientifiques se seraient fait l'écho. Ils expriment à plusieurs reprises leur crainte que soit en train de s'établir une bureaucratie internationale à tendance

éco-totalitaire, où les Nations Unies, des États européens, des industries « alternatives », des centres de recherche sur le climat et des ONG environnementalistes formeraient une coalition bien identifiable.

Ouvrage relativement court (moins de 200 pages), et écrit dans un langage plutôt accessible, même s'il demande déjà une certaine connaissance du problème, *International Environmental Policy* porte, sur de multiples aspects, le parfum du sophisme. La thèse défendue paraît solide et juste... tant que la lecture reste superficielle. Non pas que rien de ce qui est avancé ne soit vrai. Mais, sur de nombreux points, une argumentation étayée fait défaut.

Notamment, sur la question du pouvoir d'influence de certains acteurs, les auteurs dénoncent le poids d'organisations qui n'en ont pourtant pas tant. Lorsqu'ils traitent des ONG environnementalistes, qu'ils tendent, comme la majeure partie des sceptiques, à quelque peu diaboliser, ils affirment que leur pouvoir d'influence au niveau international et, partant, sur les contours de la négociation, serait supérieur à celui des firmes multinationales, qui, elles, seraient plus enclines à apprécier le niveau national. Cette allégation est assurément infondée (voire fausse). Pour la soutenir, S. Boehmer-Christiansen et A. Kellow ne citent pratiquement aucun des travaux de recherche existants sur le rôle des ONG dans la problématique environnementale, et celle du climat en particulier – nous pensons, par exemple, aux travaux de B. Arts, P. Newell, M. Paterson ou M. Betsill, tous antérieurs à l'écriture d'*International Environmental Policy*. Or, l'évaluation de l'influence d'acteurs sur des politiques publiques, environnementales ou autres, demeure une tâche ardue et une question controversée. Comment parvenir, notamment, à distinguer la causalité de la corrélation ? Ou encore, la simple participation au processus, de l'influence effective ? Les auteurs, s'inscrivant pourtant dans une réflexion en science politique, ont éclipsé ce débat. Ils s'attachent à nous éclairer sur une hypothétique connivence entre l'Union européenne et les militants écologistes, qui ferait de ces derniers des défenseurs implicites des intérêts étatiques européens et, en même temps, les parents d'une morale désormais partagée par tous. Mais les sources de financement des ONG, ou les stratégies discursives de quelques décideurs politiques, sont-elles une mesure suffisante de ces supposés liens intimes, comme ils semblent le croire ? Que des ONG soient effectivement financées par l'UE, ou que les eurocrates aient choisi, pour des raisons de sensibilité ou d'autres, d'adopter un discours écologiquement correct, cela ne démontre rien pour autant.

Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas de nier que les actions des ONG environnementalistes ont eu quelque effet sur le processus de prévention, cela ne fait guère de doute. Ni que leur discours moraliste, et pour certaines contradictoire (porte-parole de « générations

futures...), puisse ne pas être perçu comme légitime. Mais leur attribuer plus d'influence qu'elles n'en ont réellement eu, c'est surestimer leur pouvoir. D'une part, c'est ne pas reconnaître que les ONG sont loin d'être homogènes, qu'elles diffèrent par leurs buts, leurs discours, leurs capacités financières et organisationnelles, etc. Certaines (les ONG conservacionnistes américaines tout particulièrement) sont bien plus organisées et puissantes que d'autres. D'autre part, c'est méconnaître leurs moyens d'action, qui se résument tout de même, pour l'essentiel, à la communication d'informations. C'est aussi ne pas s'apercevoir que ces acteurs politiques ont plus souvent subi qu'imposé l'évolution de la négociation sur le climat. Et qu'elles soient parvenues à laisser une trace sur le cadre idéal du processus institutionnel n'est pas nécessairement une critique qu'on doit porter à leur égard. En outre, c'est dénier le rôle qu'ont pu jouer, et que jouent toujours, certains acteurs privés multinationaux mis en cause dans l'affaire. C'est dénier la faculté de ceux-ci à réagir, à se coaliser et à faire pression, et surtout méjuger leur pouvoir structurel. Cela, S. Boehmer-Christiansen et A. Kellow l'ont également largement évacué.

Si l'intérêt de ce livre tient à l'interprétation relativement inédite du processus de prévention du risque climatique qui y est exposée, et qui a le mérite de bousculer des compréhensions établies, il pêche néanmoins par des causalités surévaluées et des conclusions trop hâtives. Que l'UE ait cherché à tirer un avantage compétitif par l'imposition de normes environnementales à des États rivaux, notamment les États-Unis, est une thèse intéressante, et peut-être pas totalement absurde. La compétition économique dans laquelle sont aujourd'hui engagés tous les États détermine à peu près toujours les décisions que chacun prend, et constitue le cadre dans lequel s'inscrit finalement une convention internationale d'environnement. Néanmoins, l'analyse effectuée, basée essentiellement sur une distinction des intérêts en présence, gagnerait certainement en pertinence en intégrant d'autres acteurs comme les firmes multinationales, acteurs économiques et politiques aujourd'hui majeurs, et en se replaçant dans une intelligence social-historique de la dynamique du capitalisme mondial. Un retour nécessaire sur la façon dont le problème lié au climat a été façonné au sein de l'UE fait également défaut. En outre, privilégier une approche « par les intérêts » conduit S. Boehmer-Christiansen et A. Kellow à faire de l'UE un « acteur » qui aurait agi en masquant « ses intérêts réels » (quels sont-ils ?) derrière un « manteau moral ». C'est cependant donner à une rationalité stratégique « pure » une prégnance qu'elle n'a pas dans la réalité.

Le risque climatique est caractérisé par un jeu d'acteurs, dont les intérêts, les représentations et les sensibilités diffèrent, qui tentent chacun de faire valoir leur vision du monde, de la nature et du futur, dans une situation où l'on ne sait pas tout d'un phénomène néanmoins

potentiellement dangereux et irréversible. Partant du postulat fort qu'il n'existe pas de problème lié au climat, et qu'il serait préférable de chercher à s'adapter aux modifications climatiques plutôt qu'à réduire les émissions, S. Boehmer-Christiansen et A. Kellow semblent faire fi du fait que, si ces acteurs ont des considérations stratégiques, ils n'ont pas que ces considérations-là.

Enfin, si leur critique du GIEC et de son encastrement dans le processus politique est justifiée, comme l'est celle qui vise une bureaucratie internationale « verte » en formation – même si elle trahit surtout, ici, l'inclinaison libérale des auteurs – ils ont fait l'économie, d'un côté, d'une discussion plus approfondie sur le rôle de l'expertise dans les questions d'environnement et, de l'autre, d'une réflexion sérieuse, et moins inclinée, sur l'« état » de l'État-nation et la pertinence d'une régulation « intergouvernementale ».

La négociation sur le climat est un processus qui se révèle être indéterminé et imprévisible, où les politiques, les normes et les règles finalement validées correspondent rarement aux souhaits initiaux de chacun des multiples acteurs impliqués. C'est le jeu de la négociation qui veut cela. Il y a bien entendu des asymétries de pouvoir et des rapports de force qui pèsent sur le processus institutionnel, mais pas, nous semble-t-il, de forces manipulatrices et coalisées telles que semblent l'entendre S. Boehmer-Christiansen et A. Kellow.

Mathias Lefèvre
(CIREN, France)
mlefevre@centre-cired.fr